



# Projet de « renaturation » de la PRAIRIE de VILLEBON

C. GUIN – collectif des associations de la vallée de l'Yvette

# Le Site et sa Localisation



La valorisation de:  
points de vue sur les  
paysages et la découverte  
du patrimoine local



Belvédères et  
points de vues



Patrimoine

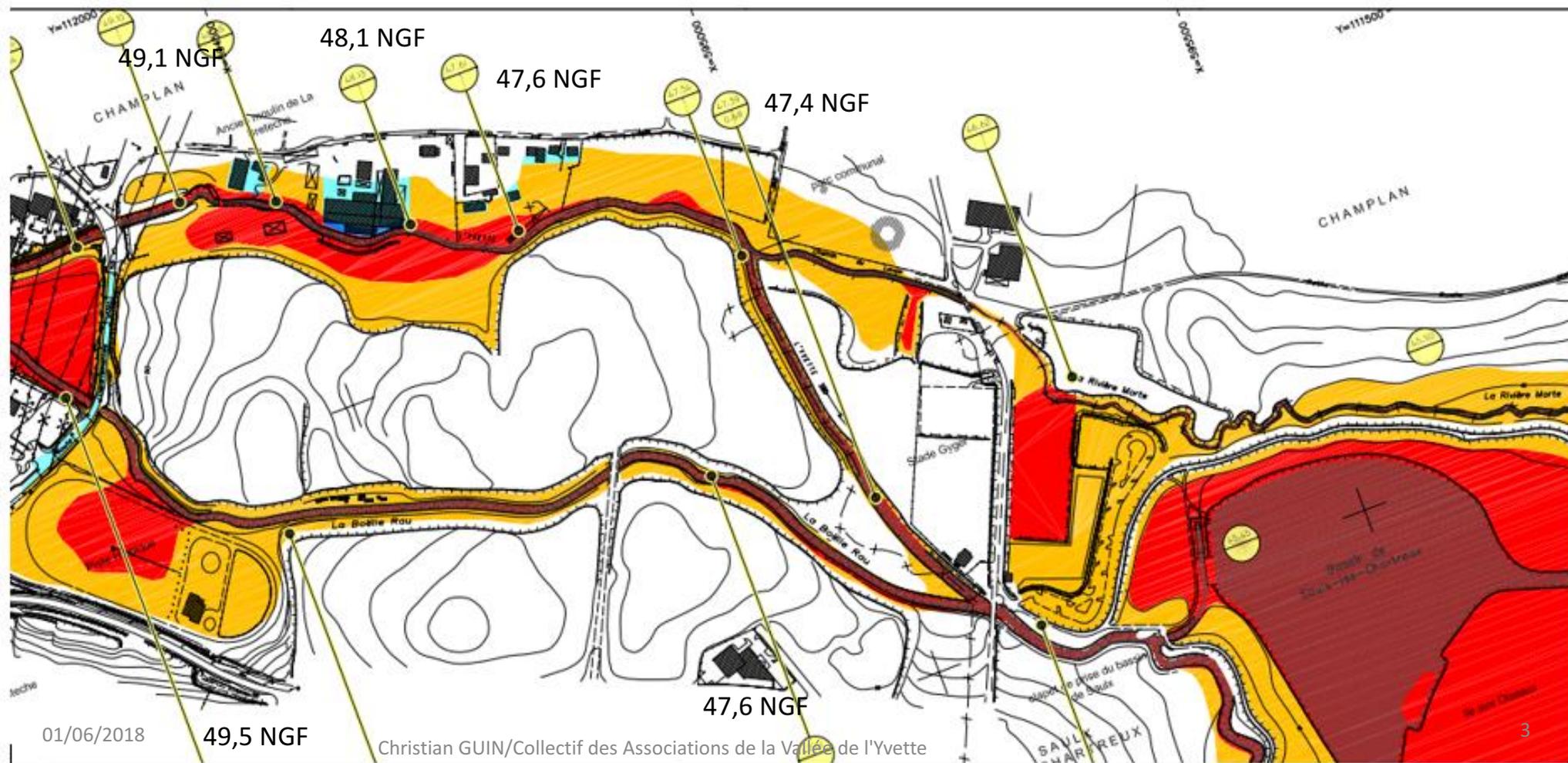


La Boële

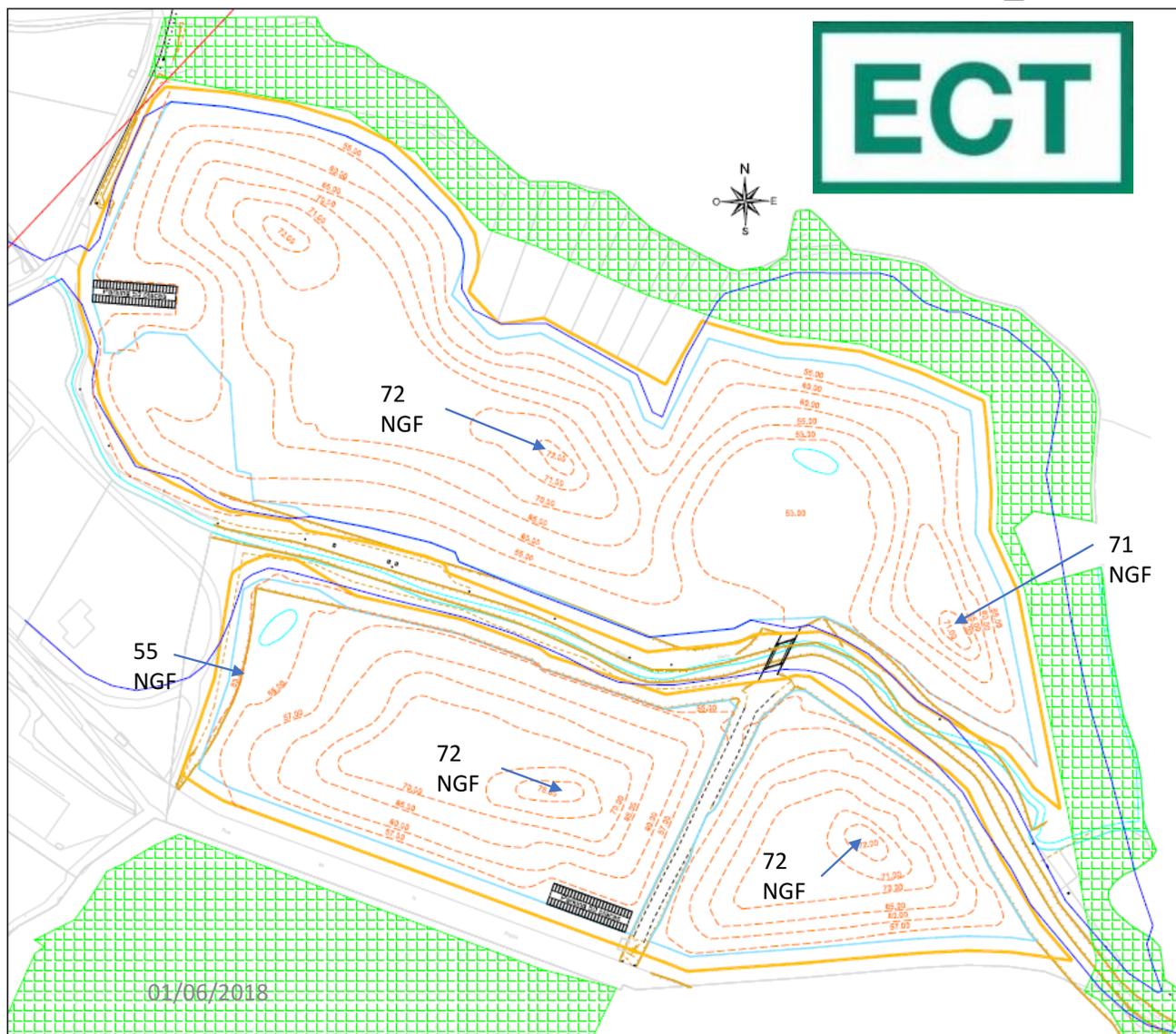


Accès

# Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) autour du Projet



# Le modelage du site



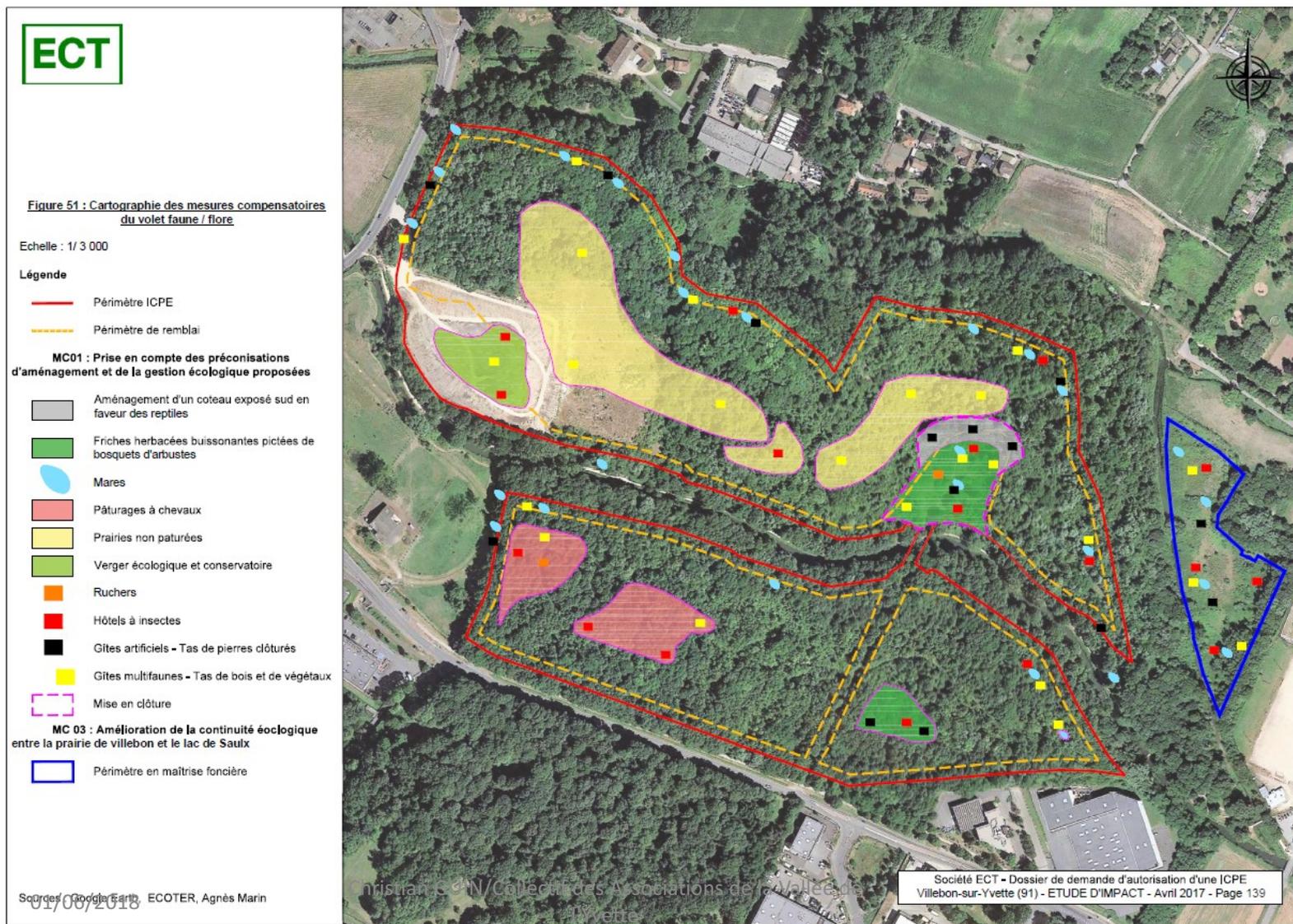
- 2,7 millions de tonnes de déchets inertes
- 150/200 camions/jour sur 5 ans

## Remblais inertes.

- Terre : environ 95 % (argiles, marnes, sables...),
- Matériaux caillouteux : environ 5 % (béton, tuiles briques...).

Ces matériaux ne subissent aucune modification.

# Projet du plan paysager du site



- Verger
- Prairie fleurie
- Promenade
- Friche
- Prairie à chevaux
- Clairière
- Boisement
- Lisière
- parking



# Chronologie des évènements (1)

- Depuis 2013 un Projet de Restauration biologique et de lutte contre les inondations (PRGE) est en cours, piloté par le SIAHVY. Il répond à l'enjeu n°2 du contrat de bassin (signé par toutes les communes adhérentes au SIAHVY)
- Janvier 2015, déclaration préalable pour 1<sup>ère</sup> tranche aménagement zone de la Prairie
- 8 mars, 1<sup>er</sup> COPIL, question de ASEVI: pourquoi le projet ne s'inscrit pas dans le PRGE ?
- Mars 2015, ASEVI écrit à la DDT et DRIEE pour information sur le secteur. Carte Carmen et SRCE (zone classée potentiellement humide) – doute DRIEE de la possibilité d'une ISDI
- Mars 2016, recommandations de Mme la Sous-Préfète sur l'aménagement du secteur de la Prairie dans le cadre de la révision du PLU de Villebon
- Septembre 2016, inauguration de la 1<sup>ère</sup> tranche (2,5 ha) aux journées du patrimoine - ASEVI/ARDY distribuent un tract qui rappelle que la zone est polluée et demande: enquête publique et étude d'impact avec possibilité de restaurer une zone d'expansion des crues
- Septembre 2016, réunion SIAHVY suite inondations de mai/juin: ASEVI demande la possibilité de restaurer une zone humide sur la Prairie. Réponse: Qui va payer le déblai des terres polluées ? ASEVI propose à minima le décaissement des berges sur 20 mètres avec transfert des terres polluées au centre

## Chronologie des évènements (2)

- Novembre 2016: rencontre du collectif avec Mme la sous-Préfète sur la question de la restauration des zones humides, la zone de la Prairie est abordée
- 9 octobre 2017, décret d'enquête publique entre les 7 novembre et 7 décembre: une étude d'impact et une recherche de zones humides (par BURGEAP) sont réalisées
- 23 novembre 2017, intervention de l'ASEVI au CM de Villebon avant le vote du projet. Propose d'attendre étude PRGE et résultats inventaire zones humides de la CLE et à minima de décaisser les berges sur 20 mètres
- Décembre 2017: nouvelle enquête publique pour demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées
- 6 Janvier 2018: Avis du commissaire enquêteur: favorable mais avec des réserves.
- Les communes de Champlan, Saulx les Chartreux et Longjumeau ont donné un avis défavorable, Palaiseau un avis réservé.

# **Les éléments du dossier qui posent questions au collectif des associations de la vallée de l'Yvette**

# Recommandations de la Sous-Préfète au PLU 2016 de Villebon

La commune de Villebon-sur-Yvette dispose de plusieurs zones d'alertes de zones humides, dont le périmètre est bien repris au sein du rapport de présentation du PLU. Afin d'assurer une compatibilité du PLU avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de la Seine et des Cours d'Eaux Normands 2016-2021, ainsi qu'avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette, **ces zones humides doivent être protégées en limitant l'impact de l'urbanisation, déblais, remblais, imperméabilisation, travaux de drainage.**

Aux lieux-dits de « La Ménagerie » et de la « Prairie de Villebon », un projet de renaturation est prévu afin d'assurer une revalorisation de l'ensemble du secteur. Ce projet n'est pas explicité dans le dossier de PLU et le rapport de présentation gagnerait à présenter le type d'aménagement, le phasage éventuel et l'horizon auquel sont prévus les travaux. De plus, le projet devra prendre en compte les éventuelles conséquences sur les boisements existants et sur le cours d'eau La Boële.

Il convient également de préciser le périmètre dans lequel sont prévues les installations de stockage des déchets inertes (ISDI), ainsi que leur hauteur maximale. Pour cela, un sous-zonage peut être créé afin de délimiter les zones d'enfouissement. Une protection des berges de La Boële et de l'Yvette mériterait également d'être instaurée.

# Carte IGN de 1943



# **Diagnostic du sous-sol - Site de « La Ménagerie » VILLEBON SUR YVETTE (91)**

## ***Rapport N°INV12082IB Version Finale (ICF environnement)***

**Les analyses réalisées sur les terres potentiellement à excaver (0 – 5 m/TN) ont mis en évidence :**

**sur la quasi-totalité des échantillons (bruts), la présence de teneurs en Métaux lourds supérieures aux valeurs de fond géochimique régional,**

**la présence ponctuelle (bruts) de teneurs en HAP, PCB et HCT supérieures aux valeurs seuils d'acceptation en ISDI établies par l'AM de référence,**

**sur la quasi-totalité des échantillons (lixiviats), la présence des teneurs en fraction soluble supérieures à la valeur seuils d'acceptation en ISDI établie par l'AM du 28/10/2010,**

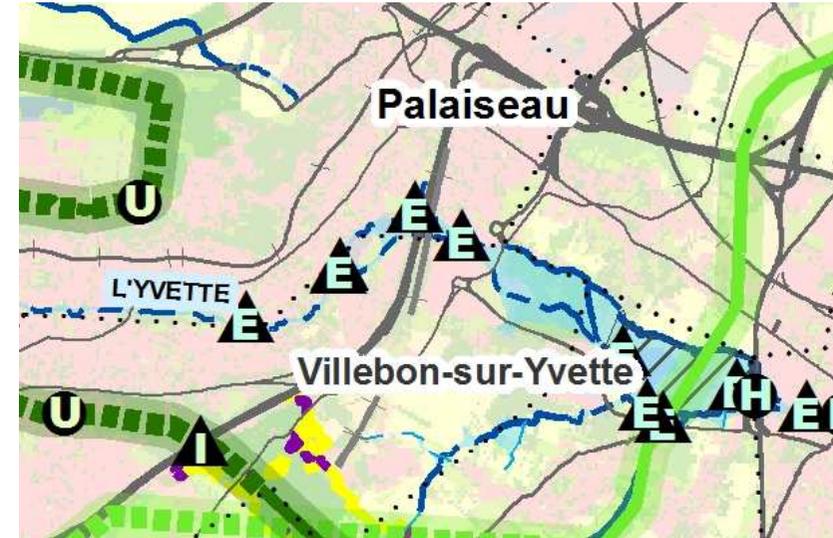
**la présence ponctuelle (lixiviats) de teneurs en Antimoine lixiviable et fluorures supérieures aux valeurs seuils d'acceptation en ISDI établies par l'AM de référence.**

Au vu des résultats d'analyses, plusieurs zones « sources » présentant des concentrations significatives de contamination ont été identifiées. Dans le cadre de la purge de ces zones, les terres concernées devront être triées (terres caractérisées par des anomalies organoleptiques et déchets) et évacuées en filière adaptée de type ISDND.

# Cartes CARMEN et SRCE (DRIEE)

Carte SRCE - 2015

Carte CARMEN 2015



- Le long des canaux
- Réseau hydrographique**
  - Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer
  - Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer
- Connexions multitrames**
  - Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux
  - Autres connexions multitrames
- Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17) du code de l'environnement
- Obstacles sur les cours d'eau
- Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
- Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

- ÉLÉMENTS À PRÉSERVER**
  - Réservoirs de biodiversité
  - Milieux humides
- AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques**
  - Secteurs de concentration de mares et mouillères
  - Mosaïques agricoles
  - Lisières agricoles des boisements de plus de 100 m situés sur les principaux corridors arborés

## OCCUPATION DU SOL

- |  |   |
|--|---|
| <p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boisements</li> <li>Formations herbacées</li> <li>Cultures</li> <li>Plans d'eau et bassins</li> </ul> | <p><b>Infrastructures de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures routières majeures</li> <li>Infrastructures ferroviaires majeures</li> <li>Infrastructures routières importantes</li> <li>Infrastructures ferroviaires importantes</li> </ul> |
|--|---|

Commune:

**Recentrer**

Projection:

x:

y:

**Légende**

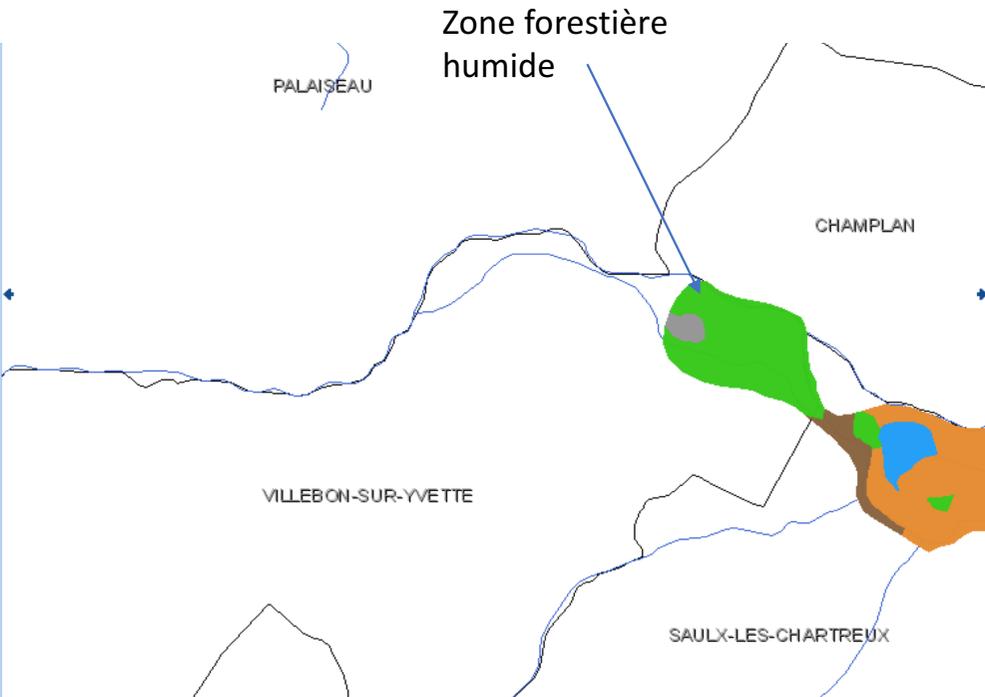
Contenu de la carte

**Zones à Dominantes Humides**

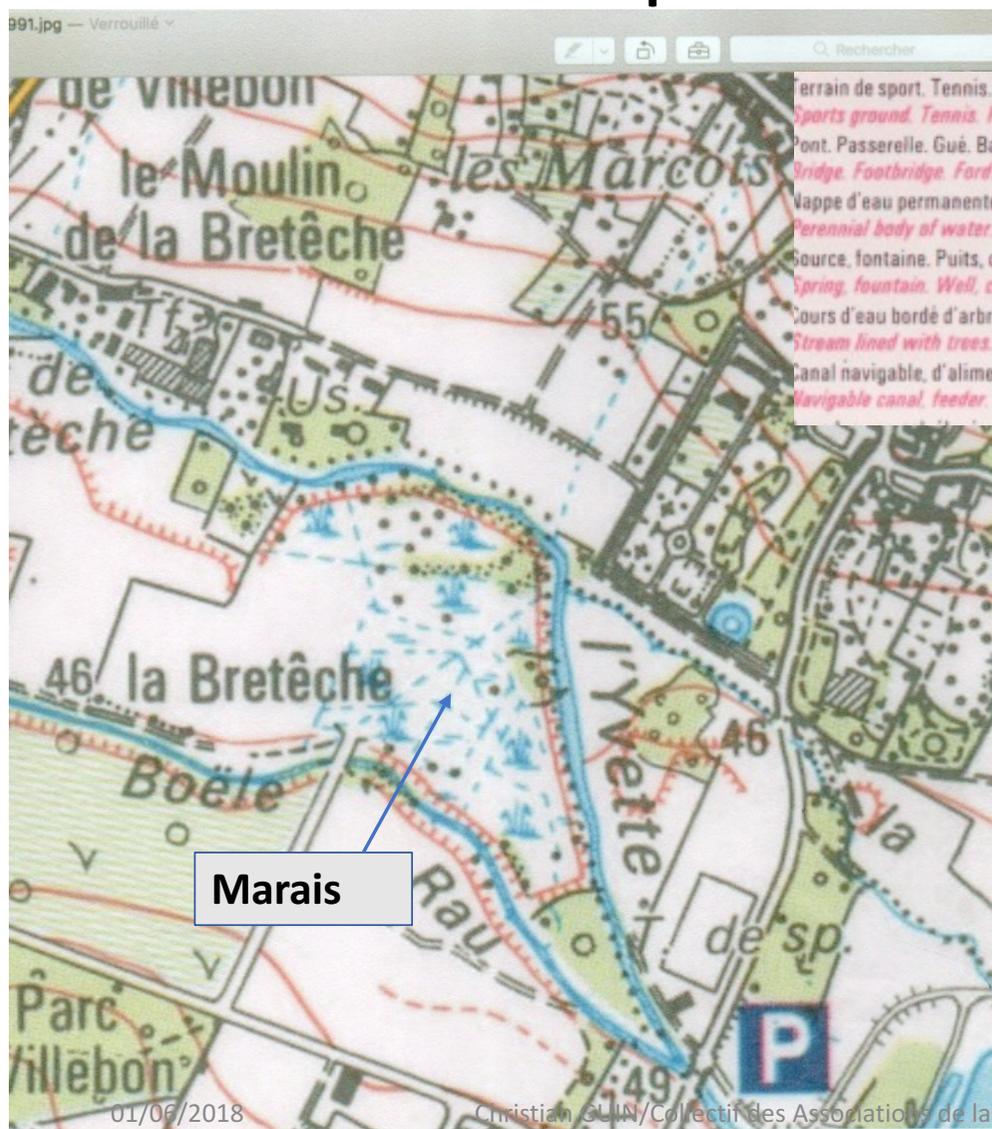
- eaux de surface
- prairies humides (pâturées ou fauchées)
- formations forestières humides et/ou n
- tourbières, landes, roselières et mégap
- zones humides et littorales
- terres arables
- zones urbaines et autres territoires art
- mosaïque d'entités humides de moins

**Cours d'eau**

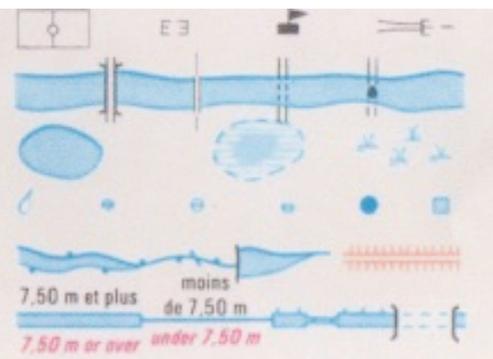
- bassin de la Seine et des cours d'e
- Département
- Commune
- Scan 1/25 000 Topographique



# Carte Géoportail 1991 et objectifs du SAGE Orge/Yvette



- Terrain de sport, Tennis, Refuge, Tremplin de ski
- Sports ground, Tennis, Refuge, Ski jump
- Pont, Passerelle, Gué, Bac
- Bridge, Footbridge, Ford, Ferry
- Vapre d'eau permanente, Zone inondable, Marais
- Perennial body of water, Area liable to flooding, Marsh or swamp
- Source, fontaine, Puits, citerne, Château d'eau, Réservoir
- Spring, fountain, Well, cistern, Water tower, Water tank
- Cours d'eau bordé d'arbres, Cascade, Barrage, Digue
- Stream lined with trees, Cascade, Dam, Dike
- Canal navigable, d'alimentation, Écluse, Traction mécanique, Canal souterrain
- Navigable canal, feeder, Dock, Mechanical towing, Underground canal



## Les enjeux et objectifs du territoire

ENJEUX SAGE ORGE-YVETTE

- La Qualité des Eaux (Assainissement, Phytosanitaires, Protection des captages)
- La Fonctionnalité des Milieux Aquatiques et des Zones Humides
- Gestion Quantitative (Gestion des Inondations, Rétention des Eaux pluviales)
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable

### Objectifs du SAGE

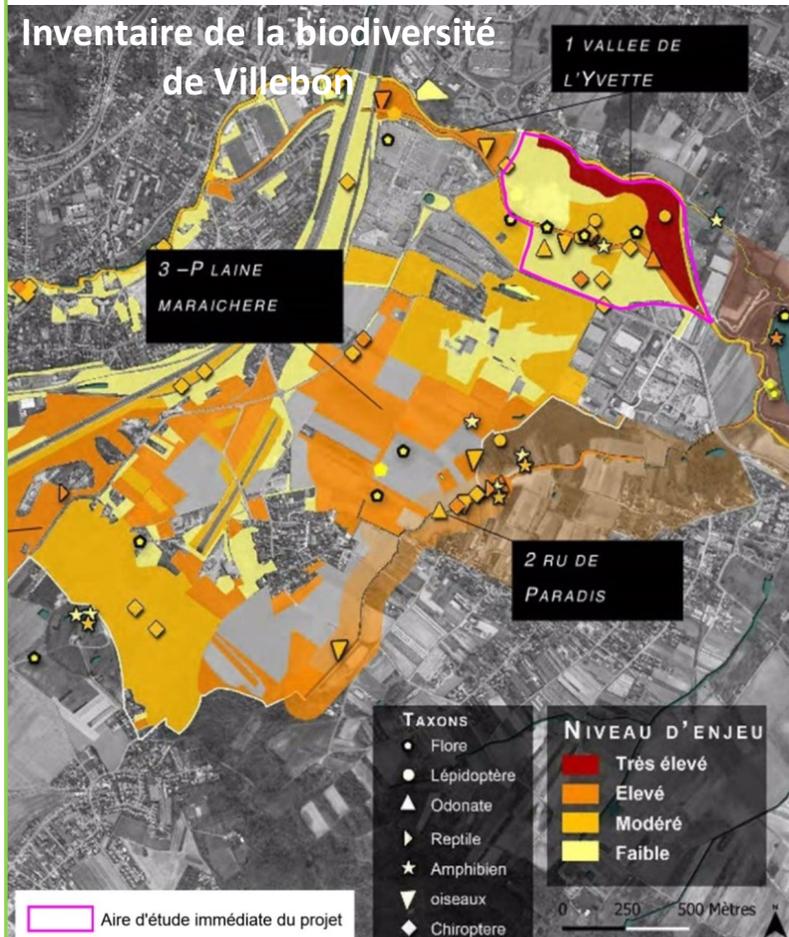
#### Inondation

- ✓ Elaboration d'un PAPI
- ✓ Restauration des zones d'expansion des crues
- ✓ Gestion des ruissellements
- ✓ Préserver les fonds des vallées

SAGE / PAPI  
Deux démarches concomitantes pilotées par la CLE

# Autres points à prendre en considération

Demande de dérogation pour atteinte aux espèces protégées



- 36 espèces d'oiseaux recensées d'une diversité remarquable
- 8 espèces de chauve-souris (protégées au niveau national)
- 3 espèces d'amphibiens (protégés au niveau national)



Ravinement des terres photo: 1<sup>er</sup> juin 2016

Niveau de la nappe : 47 NGF, 6 à 8 mètres en dessous des remblais actuels  
 Augmentation de la pression piézométrique dans l'aquifère: conséquence sur l'écoulement de la nappe phréatique ?

## Conclusion et préconisation du Collectif et de ENE

- La principale critique du projet porte sur la destruction irréversible d'une zone, sinon humide au moins de rétention des crues, de 25 ha entre l'Yvette et la Boële. Certes, cette zone n'assure plus aujourd'hui cette fonction puisque déjà remblayée par 6 à 8 m de déchets polluants. Cacher cette misère, en rajoutant 9 à 10 m de terre inerte pour faire un parc, ne répondra pas aux prescriptions du SAGE Orge-Yvette de restaurer les zones humides et d'expansion des crues
- Comment une commune, avec la complaisance du SIAHVY, a-t-elle pu proposer ce projet en dehors du Plan de Restauration et Gestion Ecologique de l'Yvette (en cours et en concertation avec les partenaires institutionnels)
- Comment a-t-on pu en arriver à cette situation où, toutes les communes voisines, dans la même communauté d'agglomération, adhérentes au même syndicat hydraulique, sont hostiles au projet ?
- Comment, maintenant, répondre aux recommandations du commissaire enquêteur et de la CLE Orge-Yvette : *« ouvrir un échange et dialogue avec la CLE et avec les communes ayant exprimées des avis défavorables afin de trouver un compromis pour la prise en compte de la maîtrise des risques d'inondation »*
- **Pour le collectif des associations de la vallée de l'Yvette et la fédération ENE**, il faut remettre l'ouvrage sur le métier et étudier ce projet en concertation, au niveau de la communauté d'agglomération en tenant compte des avis de la CLE Orge-Yvette et des prescriptions du SAGE.